

Restauration de la continuité écologique

quelques arguments à certaines idées reçues

Non, la continuité écologique n'entraîne pas la disparition de l'eau.

La quantité d'eau qui coule dans un cours d'eau est mesurée par le débit. Le fonctionnement naturel d'une rivière conduit à des évolutions importantes de débit entre les périodes hivernales de fortes précipitation et les périodes estivales plus sèches.

En tête des bassins versants, l'eau peut effectivement disparaître en saison sèche mais plus à l'aval, les écoulements naturels tels que les sources, les zones humides continuent d'alimenter la rivière, même si le débit est faible.

Un barrage stocke de l'eau en amont de l'ouvrage mais en évapore également beaucoup en été. Le faible débit de l'été est donc piégé dans ces retenues et n'alimente plus le cours d'eau dans ses tronçons aval. Une succession de barrages crée ainsi une succession de plan d'eau qui empêchent le cours d'eau de rejoindre son embouchure.

Non, la continuité écologique n'augmente pas les inondations.

Pour, un seuil de quelques mètres n'est pas capable de réguler les crues de forte intensité puisque la retenue à l'amont du seuil est pleine d'eau. Le seuil sera donc complètement submergé au passage de la crue. Il existe des barrages qui ont fonction d'écrêter les crues mais ils doivent être vides ou partiellement remplis avant la crue, ce qui n'est pas le cas des barrages que l'on observe sur nos cours d'eau, dont l'objectif est de retenir un volume maximal d'eau. Ainsi, le volume disponible pour stocker l'eau est déjà occupé.

Non, la continuité écologique ne provoque pas la disparition des poissons.

la présence d'un seuil n'empêche pas le développement et la présence d'espèces animales. Cependant, ces espèces évoluent dans un milieu modifié par la présence de l'ouvrage et les espèces indésirables et invasives peuvent s'y développer. La suppression d'un seuil permet aux poissons de rejoindre leurs zones de reproduction rendues inaccessibles par les obstacles et entraîne le retour de zones favorables à la reproduction ainsi qu'une plus grande diversité de poissons.

En présence d'un seuil, les eaux stagnent ce qui perturbe la teneur en oxygène dissous. Le faible renouvellement des eaux stagnantes concentre les éléments nutritifs, le développement des plantes devient excessif avec une augmentation des algues. C'est ce qu'on appelle l'eutrophisation d'un cours d'eau. Suite à l'effacement du seuil, l'eau ne stagne plus et est mieux renouvelée offrant une oxygénation suffisante pour la survie des espèces.

Le lit du cours d'eau s'adapte naturellement aux périodes de sécheresse et des zones refuges (zones plus profondes, zones sous berges) permettent aux poissons de s'y regrouper dans l'attente de conditions plus favorables.

Non, assurer la continuité écologique, ce n'est pas nier le passé et l'histoire des hommes autour de la rivière.

A partir du 20ème siècle, les activités à l'origine des anciens ouvrages ont été quasiment toutes délaissées. L'objectif des seuils construits dans la seconde moitié du XXème siècle était

de stabiliser le lit du cours d'eau et de favoriser l'irrigation.

La continuité écologique transforme le paysage.

Plusieurs siècles d'interventions humaines ont façonné des paysages artificiels auxquels les habitants se sont familiarisés. Après l'effacement d'un seuil, le paysage familier des habitants est susceptible d'évoluer dans le but de retrouver son état d'origine.

Non, la continuité écologique n'entraîne pas la disparition des zones humides.

A l'effacement d'un obstacle, une zone humide peut être altérée voire disparaître. Cependant, il faut prendre en compte que certaines zones humides se sont créées suite à certains aménagements qui ont pu en parallèle détruire d'autres zones humides.

Les zones humides naturelles sont caractérisées par des processus saisonniers d'humidification et d'assèchement liés aux variations du niveau de la nappe dont elles dépendent. Les plaines d'inondation permettent le stockage des eaux en période de crue et, à l'inverse, une restitution lente et continue en période plus sèche. Les obstacles à l'écoulement du cours d'eau bloquent le processus de battement des nappes et de restitution. Des zones humides artificielles peuvent se créer en périphérie du cours du plan d'eau mais elles présentent généralement un moindre intérêt sur le plan écologique.

Non, la continuité écologique n'entraîne pas l'effondrement des berges

Un seuil maintient un niveau d'eau haut et constant. La faible vitesse de l'écoulement et la pression exercée par l'eau favorisent la stabilité de la berge. Néanmoins le battillage lié au vent peut parfois éroder certaines berges.

L'effacement d'un seuil entraîne une augmentation de la vitesse du courant qui peut fragiliser les berges en aval de l'ouvrage supprimé. Ce phénomène est cependant temporaire et des mesures de protection permettent de l'éviter. Rapidement la nature reprend ses droits et vient coloniser ces espaces.

Non, restaurer la continuité écologique n'entraîne pas la suppression des ouvrages

Les solutions d'effacement constituent les solutions les moins onéreuses. Néanmoins, pour préserver un usage ou un ouvrage patrimonial ou en cas d'impossibilité technique, d'autres solutions sont envisageables telles que :

- la réduction de la hauteur ou l'ouverture d'une brèche pour les ouvrages de faible hauteur,
- l'abaissement périodique des ouvrages amovibles ou l'ouverture des vannes lorsque les ouvrages en sont équipés,
- la création d'une passe à poisson, dispositif de franchissement de l'obstacle pour les espèces piscicoles,
- le contournement de l'ouvrage par la création d'un chenal qui permet le passage des poissons.